



Pendant la durée de son congé, le titulaire sera astreint aux déclarations de changement de domicile ou de résidence dans les conditions indiquées sur la couverture du livret militaire (ou à la page 20 du livret ancien modèle).

En cas de changement de domicile ou de résidence, il recevra, s'il y a lieu, un nouvel ordre de route lui assignant un nouveau dépôt mobilisateur. Dans ce cas, l'indication en sera portée ci-dessous :

NOUVEAU LIEU de DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.	NOUVEAU DÉPÔT MOBILISATEUR.	NUMÉRO D'ORDRE en nouveau dépôt.
Localité: ..... d'.....	* ..... d'.....	* Echelon.
Départ': ..... à .....	à .....	N° .....
Localité: ..... d'.....	* ..... d'.....	* Echelon.
Départ': ..... à .....	à .....	N° .....
Localité: ..... d'.....	* ..... d'.....	* Echelon.
Départ': ..... à .....	à .....	N° .....
Localité: ..... d'.....	* ..... d'.....	* Echelon.
Départ': ..... à .....	à .....	N° .....

En cas de mobilisation, vous avez la faculté de vous munir d'une paire de chaussures de combat en bon état, qui vous sera remboursée à la

**ORDRE DE ROUTE pour le cas de Rappel sous les Drapeaux.**

4. \* ÉCHELON.  
N° 8755

En cas de rappel du 4.° Echelon sous les drapeaux, qui sera porté à la connaissance des populations par voie d'affiche ou de publication le porteur du présent ordre se rendra au Dépôt mobilisateur ci-dessous :

147<sup>ME</sup> DÉPÔT d'INFANTERIE  
à .....  
.....

Il devra être rendu à ce dépôt aux jour et heure fixés pour le rappel dudit échelon, auquel il appartient.

Il aura droit au transport gratuit par chemin de fer entre les gares indiquées ci-après :

Gare de départ : Montmédy  
Gare d'arrivée : Sedan

Il emportera de chez lui des vivres pour ..... jours, qui lui seront remboursés à l'arrivée au dépôt.

Il se présentera à la gare de départ, muni du présent titre et sera tenu de prendre le train qui lui sera indiqué par le Chef de gare.

En débarquant à la gare d'arrivée, il se rendra sans délai au dépôt mobilisateur indiqué ci-dessus.

Le Commandant du Dépôt mobilisateur



(Signature et timbres.)

**PROCÈS-VERBAL D'ÉCHANGE contre un nouvel Ordre de Route ou contre un Fascicule de Mobilisation.**

Ce jourd'hui ..... nous, gendarme à ..... avons inscrit dans le livret individuel du nommé ..... en échange du présent ordre de route :

Un nouvel ordre de route portant les indications .....° Echelon, N° ..... et qui lui prescrit, en cas de rappel du .....° Echelon, de rejoindre le Dépôt mobilisateur, .....° d'..... à .....  
Un fascicule de mobilisation qui l'affecte au .....° d'..... et lui prescrit de se rendre à ..... le .....° jour de la mobilisation avant ..... heures.

Fait à ..... le .....

Signature du Titulaire, Signature du Gendarme.

Bureau de recrutement de Mézières

NOM écrit en lettres.

Pierrot Lucien

PRÉNOMS :

Né le 31 Mars 1883

à Montmédy

canton d'udilly

département de la Meuse

résidant à Montmédy

canton d'udilly

département de la Meuse

Profession de tailleur d'habits

Fils de Louis Constant

et de Jeanne Constant

domiciliés à Montmédy

canton d'udilly

département de la Meuse

Marié le .....

à .....

alors domiciliés à .....

département d'.....

Autorisation du Conseil d'administration en date du .....

à Sedan le 2 Avril 1919

Le Commandant du Bureau de recrutement,  
Le Major du dépôt du 147<sup>ME</sup>

Numéro au registre matricule du Recrutement.

2350

Partie de la liste de recrutement cantonal.

Hème

Numéro de la liste matricule.

126



